

Piégeur polyvalent contre les taupes et les campagnols terrestre (H/F)

Contexte

Le campagnol terrestre est un rongeur qui ravage les prairies de moyenne montagne. Il suit des cycles alternant basse densité, croissance, pullulation et déclin tous les 4 à 7 ans. Sa présence en forte densité abîme les prairies et pénalise l'autonomie fourragère des éleveurs. Les méthodes de lutte actuelles, à l'échelle d'une exploitation, ne peuvent être efficaces que si la lutte est collective : sans effort global entre voisins, les campagnols d'une parcelle peuvent assez rapidement recoloniser une parcelle voisine récemment piégée.

Les méthodes de lutte chimique actuellement proposées, par le coût et le temps demandé, ne sont que peu plébiscitées par les éleveurs. Des collectifs d'agriculteurs se tournent donc vers la lutte par piégeage, avec le soutien technique et financier du Parc naturel régional de l'Aubrac, de FREDON Occitanie et du FMSE. Le Parc accompagne un collectif de 19 agriculteurs, depuis septembre 2022 en Aveyron, qui a recruté un piégeur à temps plein et dont le temps de travail est réparti sur les différentes exploitations. En 2024, deux collectifs supplémentaires seront accompagnés. L'offre d'emploi concerne le piégeage à mettre en œuvre sur les prairies des fermes adhérentes à ces nouveaux projets de piégeage collectif.

Organisme d'accueil

Une Coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA) est une structure agricole collective permettant de partager du matériel entre agriculteurs. La CUMA permet également d'employer des salariés dont le travail se répartit sur plusieurs fermes. Deux CUMA aveyronnaises a répondu en avril 2024 à un appel à candidature du Parc naturel régional de l'Aubrac et souhaitent organiser un service de lutte par piégeage contre les taupes et les campagnols terrestres pour une trentaine de fermes.

Cette annonce concerne un des postes proposés :

- Un/une piégeur polyvalent à temps plein, accueilli par la CUMA d'Alpuech/La Terrisse.

Description de la mission

Le/La salarié.e aura en charge la mise en place du piégeage des campagnols et des taupes à l'échelle du parcellaire concerné. Le piégeage est réalisé avec trois différents types de pièges mécaniques simples d'utilisation. Lors d'échanges avec les agriculteurs concernés, le piégeur aura à rejoindre la parcelle, définir s'il s'agit de tumulus de taupes ou de campagnols, choisir le piège adapté à la situation puis les installer, enregistrer le nombre de pièges posés, et les relever régulièrement.

Le/La salarié.e sera investi sur la surveillance du parcellaire avec les agriculteurs, via l'application Arvicola-Obs. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, des notes d'infestation sont données sur les parcelles suivant la quantité de tumulus observés. Ces indications servent à orienter l'action du piégeur et à anticiper le déclin ou la croissance des populations.

Participation ponctuelle à d'autres activités en tant que salarié agricole. Le temps de travail étant dépendant de la météo extérieure, en période enneigé ou lorsque l'herbe est trop haute pour piéger, le/la salarié.e pourra travailler en complément de main d'œuvre sur les exploits adhérentes (conduite de matériel et autres...).

La personne recrutée sera encadrée par les responsables du service piégeage de la CUMA pour organiser l'emploi du temps et définir les priorités du piégeage. Un point hebdomadaire est envisagé pour choisir les parcelles et secteurs sur lesquels intervenir. Des priorités seront définies pour la lutte, afin d'agir sur certaines parcelles et à certaines périodes.

Organisation de l'équipe

La personne recrutée sera seule sur son poste. Le Parc et la CUMA assurent la formation au piégeage du salarié recruté, avec l'aide d'un piégeur professionnel en poste depuis 7 ans dans le Puy-de-Dôme. Deux autres CUMA du nord-Aveyron (Sainte-Geneviève/Cantoin et Soulages/Montpeyroux) ont recruté également un piégeur pour le même travail, dans le même cadre. Des échanges sont à prévoir entre piégeurs pour partager les retours d'expérience.

Formation et compétences requises

Connaissance minimale du monde agricole

Travail en extérieur la majorité du temps, curiosité et attrait pour la nature

Sérieux, autonomie

Organisation et rigueur

Conditions générales

Démarrage envisagé au cours de l'été 2024

Embauche en CDD de 1 an, pouvant aboutir en CDI

Rémunération de 1 400 € net mensuel minimum, variable selon expérience professionnelle

Contrat de 35h annualisé (maximum de 48h par semaine)

Travail ponctuellement le samedi

Repas de midi à définir

Véhicule de service à disposition

Lieu de travail : Alpuech/La Terrisse dans un rayon de 10km

Permis B indispensable

Envoi des candidatures

Les candidatures pour le poste sont à envoyer par mail à l'attention de M. Lionel VIGUIER, Président de la CUMA Alpuech/La Terrisse : lionel.viguier12@orange.fr

Renseignements supplémentaires par téléphone : Lionel Viguier 06.76.25.68.22 (sans réponse, merci de laisser un message vocal).

Candidatures ouvertes jusqu'au 31/07/2024.

Envoi d'un CV et d'une courte lettre de motivation. Entretien d'embauche à prévoir.